

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

#### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelynne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

#### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

#### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

**Monsieur Sébastien PRAT** a été élu secrétaire de séance.

### **N° DEL\_2025\_103 : FINANCES / APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS D'AURILLAC** **Rapporteur : Madame Magali MAUREL**

Par délibération n° 2009/195 du 5 novembre 2009, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), devenue Aurillac Agglomération, autorisait la création d'un Établissement Public Industriel et Commercial en charge de la gestion et du fonctionnement de l'Office de Tourisme.

Par convention d'objectifs validée par la délibération n° DEL\_2022\_139 du 15 décembre 2022, et après la modification des statuts de l'EPIC approuvée par les délibérations n° 2015/128 du 14 décembre 2015 et n° 2016/106 du 26 septembre 2016, la CABA, devenue Aurillac Agglomération, a délégué à l'Office de Tourisme les missions :

- d'accueil et d'information des touristes,
- de promotion touristique,
- de coordination des interventions des partenaires,
- d'élaboration et de mise en œuvre de la politique locale du tourisme,
- de commercialisation des produits et prestations,
- de gestion et de collecte de la taxe de séjour.

Conformément à l'article L.133-8 du Code du Tourisme, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le Budget Primitif 2025 de l'EPIC « Office de Tourisme », tel que délibéré par son Comité de Direction en date du 2 avril 2025.

Ce budget ainsi établi traduit dans ses autorisations et ses équilibres les orientations fixées conventionnellement et doit permettre de poursuivre dans les meilleures conditions les missions confiées à l'EPIC.

Il est proposé, conformément à la position retenue par les représentants d'Aurillac Agglomération au sein du Comité de Direction, de donner un avis favorable au Budget Primitif de l'EPIC « Office de Tourisme » tel qu'il a été approuvé le 2 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif de l'EPIC « Office de Tourisme » pour l'exercice 2025, tel que joint en annexe, suite à la délibération de son Comité de Direction en date du 2 avril 2025.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Sébastien PRAT.